

# Comment agir sur les tarifs du chauffage urbain ?

08 Février 2011  
MJC Premol



# La Compagnie de chauffage de l'agglomération grenobloise Présentation

- La CCIAG est une Société Anonyme d'Économie Mixte.
- Société par action, de droit privé.
- Actionnaires majoritaires = Villes de l'agglo (**Grenoble 52%**, Métro 5%, Échirolles 1%)
- 1 actionnaire privé très important = **Dalkia 42%**

# **La Compagnie de chauffage de l'agglomération grenobloise Présentation**

- **La vente de chaleur** (chauffage + eau chaude sanitaire) **représente 2/3 de l'activité**
  - Le reste : activités de service (maintenance, vente de froid, téléalarme...), vente d'électricité et gestion d'Athanol (incinération déchet)
- Des activités de service publiques **et** des activités commerciales privés.

# **Le chauffage urbain, un service public communal**

- 6 communes de l'agglomération délèguent la gestion du service à la CCIAG :
  - Grenoble
  - Echirolles
  - Pont de Claix
  - St Martin d'Hères
  - La Tronche
  - Eybens

- Il existe un contrat de délégation, pour chacune des commune.
- Les deux parties doivent le respecter.
- Le contrat a été remanié le 1<sup>er</sup> Juillet 2008.

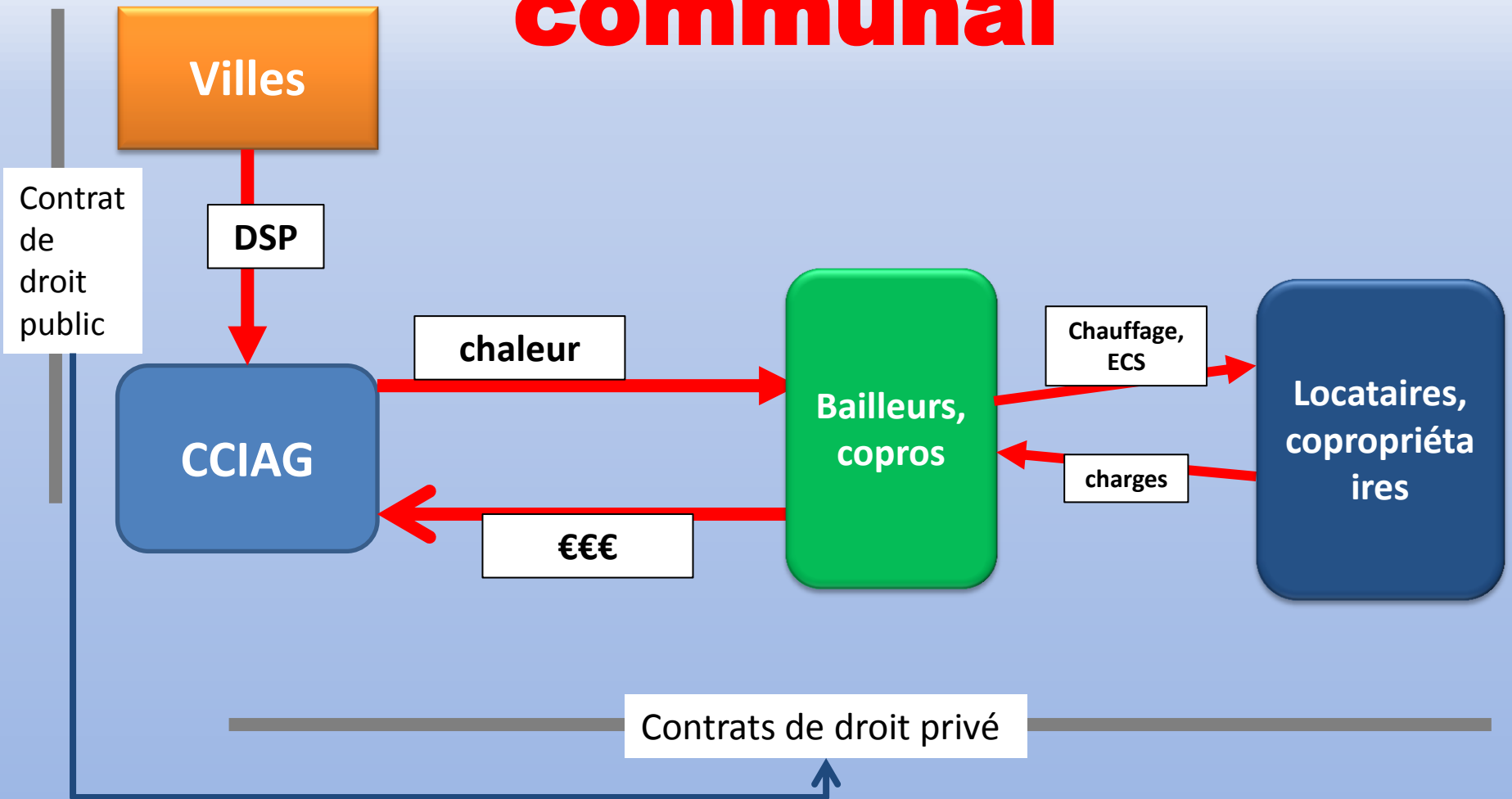
**Pour le changer, il faut le renégocier...**

# **Le chauffage urbain, un service public communal**

3 possibilités pour gérer un service public local :

- la concession
- l'affermage
- la régie

# Le chauffage urbain, un service public communal



# Le changement de 2008

- En 2008 : changement de la tarification

Part proportionnelle ↘ part fixe ↗

$$\text{TARIF (TTC)} = C \times R1 \times PU + \underline{P} \times R2 \times Pkwh$$

- Obligation que le changement de tarif respecte « le principe de **neutralité** »
- Seule possibilité d'évolution : la variation des prix de l'énergie.
- Pour vérifier la neutralité : une « **clause de revoyure** » au bout d'un an (villes/CCIAG)

# L'envers du décor

- Une **augmentation** sans précédent en 2008 (environ 30%) :
  - augmentation du prix des matières premières
  - mais est-ce la seule raison ?
- La « **clause de revoyure** » pour vérifier la **neutralité des nouveaux tarifs n'a pas été appliqué par les communes !**
- Certains calculs montrent que l'augmentation des prix des matières premières ne peut expliquer toute l'augmentation des factures des usagers.



# L'envers du décor

- En 2008, l'arrivée de la « **Puissance Tarifaire** » (P) dans le calcul du tarif empêche toute lisibilité
- Depuis 2008, la CCIAG réalise chaque année **un bénéfice net d'environ 4 millions d'euros, et distribue à ses actionnaires 900 000 € de dividendes chaque année** (450 000€ pour la seule Ville de Grenoble).

# En résumé

-Un service public  
-Mais qui réalise des bénéfices, et distribue des dividendes.  
-Les usagers payent plus que le seul « service rendu »

Des communes « délégentes », responsables, qui n'appliquent pas la clause de revoiture pour vérifier la neutralité des nouveaux tarifs

Une augmentation conséquente pour les usagers qui génèrent des bénéfices et des dividendes importants

Aucune transparence dans la gestion de ce service public (puissance tarifaire...)  
Pas de gestion collective d'un chauffage collectif

Des habitants qui ne peuvent plus payer leurs factures ou leurs charges !

# Quelles actions...

Vers les villes ?

Vers les bailleurs ?

Vers la CCIAG ?

Témoignages  
et débats

## L'USINE THERMIQUE

C'est ici qu'est produite la chaleur. La Compagnie de Chauffage est une société d'économie mixte avec un poids important du privé. Dalkia est actionnaire à 42%, la ville de Grenoble à 52%, la Métro à 5% et la ville d'Echirolles à hauteur de 1%.

# LE CHAUFFAGE URBAIN, comment ça marche ?

C'est un service public dans lequel de grosses entreprises sont bien implantées. Il faut donc que l'opération soit rentable. Comme d'habitude, ce sont les plus précaires qui trinquent ...

## LE RESEAU

Des dizaines de kilomètres de canalisations permettent de transporter la chaleur vers différents quartier. Les pertes dans le réseau sont très importantes et participent à l'augmentation des coûts facturés.

## LA SOUS STATION

Des sous stations, gérées par l'entreprise COFELY (groupe GDF-Suez), sont utilisées pour envoyer la chaleur vers les logements. C'est le gestionnaire du réseau qui régule la quantité de chaleur qui arrive jusqu'aux habitations.

## LES LOGEMENTS

A la Viscose, les logements sont mal isolés. Les pertes de chaleur par les toits sont importantes et les travaux d'isolations tardent à être réalisés, pour le plus grand bonheur des oiseaux !

Si on restait ici pour l'hiver, les toits sont bien chauds !

C'est vrai qu'il fait bon dans le coin.

## LES USAGERS

Ce sont eux qui payent le prix fort tandis que la Compagnie de Chauffage se fait une marge importante et non justifiée.

On ne me laisse pas le choix. Il faut que je parte, c'est trop cher de vivre ici. J'en ai marre de me serrer la ceinture !

J'ai travaillé dur toute ma vie pour que 7% de ma retraite parte en charges énergétiques ! Et si la gestion du chauffage redevenait publique et qu'on plafonnait les tarifs ?

Tu as vu, la note de chauffage et d'eau chaude a encore augmenté !

Pourtant on essaye d'être économe, comment on va boucler le mois ? J'en ai marre de payer à cause de leur mauvaise gestion. Stop au racket organisé !